

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative au sens unique à la rue Docteur Huet.

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

Depuis quatre semaines, jour pour jour, la rue Docteur Huet a été mise à sens unique à la suite, selon un toutes-boîtes, de plaintes pour vitesse excessive et de dégradations de véhicules en stationnement.

On ne peut donc plus descendre cette rue pour prendre l'avenue d'Itterbeek. Toutes les voitures doivent ainsi tourner vers les urgences de l'hôpital avant de pouvoir tourner à gauche vers l'avenue d'Itterbeek, alors que ce sont des rues où les voitures peuvent se croiser sans souci.

Mettre une rue en sens unique augmente la vitesse des véhicules. Selon le toutes-boîtes le Collège fait cela pour la réduire, mais permettez-moi de dire qu'il s'agit d'un non-sens.

Les voitures vont donc polluer davantage puisque les automobilistes devront parcourir plus de distance pour aller où ils doivent se rendre : toutes les voitures qui arrivaient sur le rond-point avaient quatre possibilités de sortie, maintenant elles n'en ont plus que deux ! Cela engendre donc un double passage de véhicules.

Je me demande aussi pourquoi a-t-on placé des panneaux de signalisation définitifs pour une phase de test ? Le test n'en est-il en réalité pas un et n'est-il d'ores et déjà pas décidé de garder cette configuration ?

Avez-vous déjà un retour après un mois ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

Il est impossible d'installer des panneaux de signalisation indiquant qu'il s'agit d'un "test", car ils ne seraient pas légaux, et encore moins applicables. Il ne s'agit donc pas d'une décision définitive du Collège de conserver cette configuration. Cependant, la phase de test durera jusqu'à la fin de l'année scolaire, comme indiqué dans le flyer communiqué aux citoyens. Nous avons besoin de ce temps pour faire une évaluation approfondie, ensuite le Collège effectuera son choix sur base d'éléments objectifs.

F. CARLIER se dit étonnée car on considère toujours qu'un sens unique augmente la vitesse.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH répond que le problème de cette rue n'est pas la vitesse mais le dépassement. A proximité du coussin berlinois on a pu constater que les voitures étaient endommagées. Le Collège réalise ce test pour voir s'il la situation va s'améliorer. Le coussin berlinois se trouvant au centre de la rue peut contribuer à diminuer la vitesse des automobilistes. Si cela ne fonctionne pas, il reviendra sur sa décision.